



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 08 DÉCEMBRE 2014**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de la convocation	L'An Deux Mil Quatorze, le lundi 08 décembre, à <b>dix huit heures et trente minutes (18H30)</b> , le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 7 <sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le <b>2 décembre 2014</b> .
02/12/2014	
Nombre de conseillers	<b>PRESENTS</b> : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1 <sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2 <sup>ème</sup> Adjointe) – Mme MARCIN Dany (4 <sup>ème</sup> Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5 <sup>ème</sup> Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6 <sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Philippe (7 <sup>ème</sup> Adjoint) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès (arrivée à 18H58) – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	05
Vote à la majorité	<b>REPRESENTÉ</b> : M. RENIER Renaud (3 <sup>ème</sup> Adjoint) (ayant donné procuration à Madame MARCIN Dany) – Mme HATILIP ROCH Achille (8 <sup>ème</sup> Adjointe) (ayant donnée procuration à Monsieur MAGLOIRE Claude) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à Mademoiselle LAROCHELLE Laurence) – Mme DEGLAS Louisiane (ayant donnée procuration à Madame VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) M. EDAU François (ayant donné procuration à Monsieur SACILE Serge).....(5)
Pour :	28
Contre :	00
Abstentions :	00
	<b>ABSENT</b> : M. NOEL Jean-Philippe.....(1)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Philippe RENIER à été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

<b>01</b>	<b>APPROBATION DE L'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL)</b>
	<i>Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes</i>

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,

*A l'unanimité, soit : 29 pour (dont 1 procuration)*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le  
La publication et/ou la notification le

*Fait à Trois-Rivières, le 23 février 2015*

**Le Maire,**  
**Présidente de l'assemblée,**

**Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE**